

Site Natura 2000 FR7200684 « Marais de Braud et Saint Louis et Saint Ciers sur Gironde »

Directive HABITATS

Site Natura 2000 FR7212014 « Marais du Blayais »

Directive OISEAUX

Natura 2000 « Marais du Blayais »

Bilan de la mission d'animation pour l'année 2018



STRUCTURE PORTEUSE

CCE - Communauté de Communes de l'Estuaire

38 avenue de la République

33820 Braud et Saint Louis

05 57 42 61 99

Gauthier WATELLE - *Chargé de mission Natura 2000*

natura2000@cc-estuaire.fr

05 57 42 61 99

PARTENAIRES FINANCIERS



« Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales »

TABLE DES MATIERES

1. RAPPEL DE LA DEMARCHE	6
2. LES OUTILS DE LA DEMARCHE	7
2.1 – La Charte Natura 2000.....	7
2.2 – Le Contrat Natura 2000	7
2.3 – La Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC)	8
2.4 – Le formulaire d'évaluation d'incidences	8
2.5 – Autres outils.....	9
3. PRESENTATION DU SITE NATURA 2000	10
3.1 – Les grands objectifs	10
3.3 – Les communes et collectivités concernées	11
3.4 – Les milieux naturels visés	12
3.5 – Les espèces animales et végétales visées.....	12
3.6 – Les actions proposées.....	13
3.2 – Carte du territoire Natura 2000 « Les Marais du Blayais »	15
4. BILAN DE LA MISSION D'ANIMATION POUR L'ANNEE 2018	16
4.1 – Mesures de gestion contractuelles	16
CHARTES NATURA 2000	16
CONTRATS NATURA 2000.....	16
MAEC	17
APPEL A PROJET REGIONAL POUR LES INVESTISSEMENTS AGRO-ECOLOGIQUES	18
4.2 – Mesures de gestion non contractuelles	18
EVALUATIONS D'INCIDENCES	18
4.3 – Information, communication et sensibilisation	19
COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000.....	19
BROCHURE NATURA 2000.....	20
ARTICLES PRESSE	20
PROJETS PEDAGOGIQUES.....	21
4.4 – Autres missions.....	21
FORMATIONS.....	21
TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES ET PRIVEES.....	22
§ Dynamisation de la politique ENS sur le Marais de la Vergne.....	22
AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES	23
§ Le Vertigo des moulins	24

§ La Noctuelle	24
MISE A JOUR DU DOCOB	24
ETAT DE CONSERVATION DU SITE	24
4.5 – Difficultés.....	24
RETARDS D’INSTRUCTION ET DE PAIEMENT DES MAEC	24
RETARDS D’INSTRUCTION ET DE PAIEMENT DES AIDES PROPRES A L’ANIMATION NATURA 2000.....	25
5. PLANNING PREVISIONNEL 2019	26
5.1 – Planning prévisionnel global : vue générale.....	26
5.2 – Information, communication et sensibilisation	26
SENSIBILISATION SCOLAIRE, ELUS OU GRAND PUBLIC.....	26
RELATION PRESSE LOCALE.....	27
REALISATION D’UNE LETTRE D’INFORMATION OU D’ARTICLES.....	27
5.3 – Mesures de gestion contractuelles	27
CHARTES NATURA 2000	28
CONTRATS NATURA 2000.....	28
MAEC	28
5.4 – Mesures de gestion non contractuelles	29
EVALUATIONS D’INCIDENCES	29
CELLULE RIVIERE : COORDINATION ET TRANSVERSALITE	29
AUTRES ACTIONS NON CONTRACTUELLES.....	30
5.5 – Assistance administrative.....	30
BILANS	30
DEMANDES DE FINANCEMENT.....	30
5.6 – Vie interne	30
POINTS D’ETAPES POLITIQUES ET D’ENCADREMENT.....	30
5.7 – Autre.....	31
REUNIONS (COPILS, BILANS, ETC.).....	31
VIE DU RESEAU	31
SUIVI ET MISE A JOUR DU DOCOB.....	31
FORMATIONS, COLLOQUES.....	31
DYNAMISATION DE LA POLITIQUE FONCIERE DU MARAIS DE LA VERGNE.....	32
PROTOCOLE DE VEILLE CONTRE LE RETOURNEMENT DES PRARIES	32
6. BUDGET PREVISIONNEL 2019	34

ANNEXE 1 : Compte-rendu du Comité de Pilotage 2018	35
ANNEXE 2 : Brochures du site Natura 2000	40
ANNEXE 3 : Article du 16 novembre 2018 « Natura 2000 : un guide à destination des riverains »	43
ANNEXE 4 : Dossier de novembre 2018 « Préserver et valoriser une nature exceptionnelle »	44
ANNEXE 5 : Carte - Natura 2000 : les Contrats des Marais du Blavais.....	47

1. RAPPEL DE LA DEMARCHE

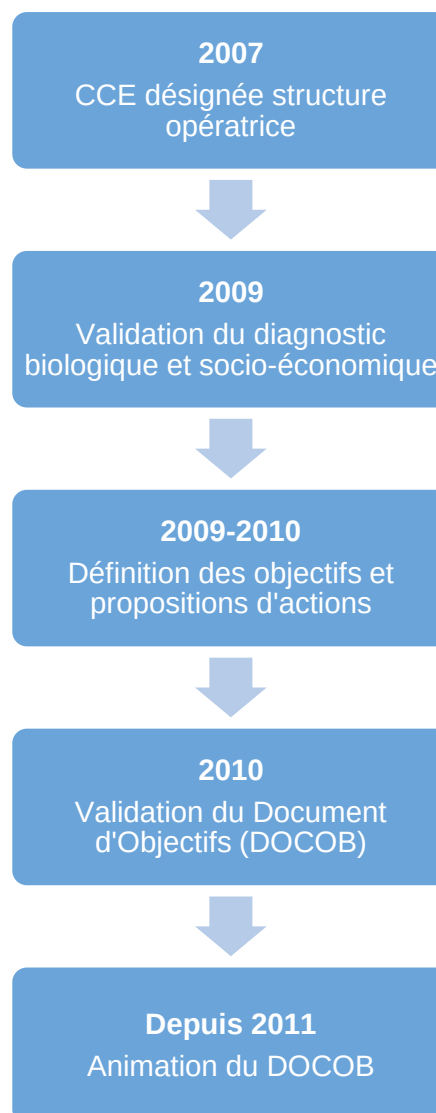
La Communauté de Communes de l'Estuaire (CCE) a été désignée par l'Etat « structure opératrice » de la démarche Natura 2000 en 2007. Avec l'appui technique du bureau d'étude BKM, un diagnostic biologique et socio-économique a été réalisé afin de définir le périmètre précis et les enjeux du site. Suite à ce travail et pour répondre à ces enjeux, un Document d'Objectifs (DOCOB) a été produit et synthétise les propositions d'actions, au nombre de 38. Ces documents ont été validés en 2009 par le Comité de Pilotage qui regroupe à la fois élus, services de l'Etat et représentants des usagers.

Tout au long du processus, le bureau d'études et la structure opératrice ont impliqué élus et acteurs locaux, afin de construire, dans le consensus, un document cohérent et pertinent.

La Communauté de Communes de l'Estuaire (CCE) assure aujourd'hui l'animation de la démarche et entend, avec l'ensemble des acteurs et collectivités concernées, mettre en œuvre le DOCOB. Un animateur a été recruté en janvier 2011 pour réaliser cette mission. Le poste est financé à hauteur de 80% par l'Europe et l'Etat.

Le site Natura 2000 est constitué de 2 périmètres : les « Marais du Blayais » désignés au titre de la Directive Oiseaux et les « Marais de Braud et Saint-Louis et Saint-Ciers sur Gironde », désignés au titre de la Directive Habitats.

L'intérêt majeur du site « Marais du Blayais » réside dans la présence d'une importante population d'oiseaux d'eau en nidification, hivernage, et passage migratoire. Pour cette raison, le site a été désigné Zone de Protection Spéciale (ZPS). L'intérêt majeur du site « Marais de Braud et Saint-Louis et Saint-Ciers sur Gironde » réside notamment dans la présence de plusieurs mammifères protégés : le Vison d'Europe, la Loutre d'Europe et le Grand Rhinolophe. Le site abrite également 3 espèces de Lamproie qui y trouvent les conditions naturelles pour leur reproduction, ainsi que 3 insectes emblématiques : le Cuivré des Marais, le Lucane Cerf-volant et le Grand Capricorne. Certains habitats naturels emblématiques ont enfin été identifiés dans l'emprise du périmètre. Pour ces raisons, le site a été désigné Zone Spéciale de Conservation (ZSC).



2. LES OUTILS DE LA DEMARCHE

La démarche se décline notamment sous la forme des trois outils suivants :

- La Charte Natura 2000
- Le Contrat Natura 2000
- La Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC)

Ces trois outils sont destinés à encourager des pratiques respectueuses de l'environnement, déjà existantes, ou à initier un changement de comportement vers des pratiques plus durables, au sein du périmètre Natura 2000. Ces pratiques, en favorisant la biodiversité, permettent d'atteindre les objectifs fixés par le DOCOB. Il n'existe aucune obligation d'engagement dans ces outils : seules les personnes volontaires y adhèrent.

Un dernier outil permet enfin d'intégrer la problématique des milieux naturels et espèces dans le cadre des projets du territoire :

- Le formulaire d'évaluation d'incidences

2.1 – La Charte Natura 2000

Il s'agit d'une reconnaissance de l'Etat pour de bonnes pratiques déjà existantes sur des parcelles non bâties ou pour certaines activités. L'engagement dans une charte donne notamment droit à une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB).

Exemple : un propriétaire *lambda* peut décider d'engager sa parcelle de prairie, si ses pratiques actuelles respectent les engagements de la Charte, à savoir notamment :

- Entretien par fauche et/ou pâturage
- Absence de traitements phytosanitaires
- Absence de destruction de la prairie, notamment par le labour

L'Etat reconnaît alors symboliquement ces bonnes pratiques et autorise pour cela une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB).

2.2 – Le Contrat Natura 2000

Il s'agit de financements divers pendant 5 ans à destination de propriétaires s'engageant dans un changement des pratiques sur leurs parcelles non bâties, vers une gestion respectueuse de l'environnement. Le chargé de mission Natura 2000 est l'interlocuteur privilégié pour déterminer l'éligibilité du demandeur et accompagner le propriétaire dans la mesure la plus adaptée.

Exemple : un propriétaire *lambda* peut décider de restaurer sa prairie embroussaillée grâce à un Contrat, dans le respect d'un cahier des charges, à savoir notamment :

- Débroussaillage entre le 1^{er} septembre et le 28 février
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions
- Maintien des arbres remarquables

L'ensemble des travaux peut alors être financé par la démarche et permet au propriétaire de réaliser un projet financé, sur présentation des factures.



2.3 – La Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC)

Il s'agit de financements divers pendant 5 ans à destination d'agriculteurs s'engageant dans un changement des pratiques sur leurs parcelles agricoles, dans une gestion respectueuse de l'environnement. Le chargé de mission Natura 2000 est l'interlocuteur privilégié pour déterminer l'éligibilité du demandeur et accompagner l'agriculteur dans la mesure la plus adaptée.

Exemple : un agriculteur *lambda* peut décider d'engager sa parcelle de prairie en respectant notamment sur cette dernière les points suivants :

- Absence totale de fertilisation NPK
- Retard de fauche (15 juin)
- Absence de traitements phytosanitaires

Une compensation financière, à l'hectare, est alors versée au titre de la Politique Agricole Commune (PAC).



2.4 – Le formulaire d'évaluation d'incidences

Certains projets* à l'intérieur du périmètre ou en lien direct avec ce dernier sont aujourd'hui légalement soumis à évaluation d'incidences, afin d'intégrer dans l'élaboration de celui-ci, la problématique des milieux naturels et leurs espèces protégées. Le chargé de mission Natura 2000 est l'interlocuteur privilégié pour accompagner le porteur de projet, le plus en amont possible, dans la prise en compte des problématiques environnementales.

Exemple : une association *lambda* décide d'organiser un festival de musique en plein air, sur une prairie du site Natura 2000. En lien avec le chargé de mission Natura 2000, certaines dispositions particulières pourront être prises, telles que :

- Sélection d'un site ne présentant aucune station d'espèce protégée particulière
- Installation de barrières pour éviter le piétinement des zones sensibles
- Evènementiel hors des périodes de reproduction de la faune sauvage

L'ensemble des dispositions est intégré au formulaire d'évaluation des incidences, qui sera ensuite transmis aux services de l'Etat pour validation.

* Exemples de projets concernés : demande de permis de construire, organisation d'un festival ou d'un évènement sportif, retournement de prairies, etc. Liste exhaustive disponible sur demande.



2.5 – Autres outils

Divers autres outils permettent au chargé de mission Natura 2000 d'atteindre les objectifs fixés par le DOCOB, parmi lesquels les démarches de sensibilisation, d'information et de communication et les synergies avec les différentes politiques publiques (SAGE, PLU, etc.).

3. PRESENTATION DU SITE NATURA 2000

La Communauté de Communes de l'Estuaire (CCE), depuis janvier 2011, porte l'animation des sites Natura 2000 suivants :

- FR7212014 « Marais du Blayais » (ZPS)
- FR 7200684 « Marais de Braud et Saint Louis et Saint Ciers sur Gironde » (ZSC)

Quelques éléments :

- Président du Comité de Pilotage : M. Philippe PLISSON
- Surface : 13 512,32 hectares
- Nombre de communes : 40
- Directives européennes concernées : Directive « Oiseaux » et Directive « Habitats »
- 7 habitats naturels d'intérêt communautaires
- 33 espèces animales d'intérêt communautaire
- 7 espèces végétales d'intérêt patrimonial

3.1 – Les objectifs opérationnels

Les grands objectifs et objectifs opérationnels ont été déclinés de la manière suivante :

GRANDS OBJECTIFS	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Maintenir les surfaces et les fonctionnalités des habitats et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire	Préserver les habitats et habitats d'espèces existants
	Maintenir les pratiques favorables à la conservation des habitats naturels
	Encourager les pratiques agricoles favorables à la biodiversité
	Maintenir une gestion des boisements favorable à la biodiversité
	Encourager des modes de gestion des habitats non agricoles et non forestiers favorables à la biodiversité
	Encourager une gestion douce du réseau hydrographique
	Améliorer les capacités d'accueil pour les oiseaux et les poissons
2. Reconquérir la qualité et la fonctionnalité des habitats et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire	Restaurer les habitats dont l'entretien n'est plus assuré
	Restaurer les fonctionnalités du réseau hydrographique
	Prendre en compte les exigences écologiques du Vison d'Europe
3. Sensibiliser les acteurs locaux et la population aux enjeux du site	Informers les usagers et riverains sur les pratiques respectueuses de l'environnement du site
	Sensibiliser le public sur les richesses naturelles du site
4. Evaluer la connaissance des enjeux biologiques et évaluer les résultats par un suivi des actions du DOCOB	Améliorer la connaissance des milieux et espèces
	Suivre l'évolution du site

3.2 – Les communes et collectivités concernées

Les communes et collectivités concernées (selon le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Gironde proposé en 2016) sont les suivantes :

COLLECTIVITÉ	COMMUNE	SURFACE (ha)	%
<i>Communauté de Communes de l'Estuaire</i>	Anglade	684,37	5,06
	Braud et Saint Louis	3 075,96	22,76
	Cartelègue	183,18	1,36
	Etauliers	743,55	5,50
	Eyrans	100,08	0,74
	Marcillac	484,01	3,58
	Mazion	18,89	0,14
	Pleine Selve	91,81	0,68
	Reignac	608,24	4,50
	Saint Androny	1 001,2	7,41
	Saint Aubin de Blaye	234,27	1,73
	Saint Caprais de Blaye	65,57	0,49
	Saint Ciers sur Gironde	1 624,75	12,02
	Saint Palais	83,91	0,62
	TOTAL CCE	8 999,79 ha	66,60 %
<i>Communauté de Communes de Blaye</i>	Berson	63,22	0,47
	Campugnan	39,81	0,29
	Cars	9,58	0,07
	Fours	72,29	0,53
	Saint Genès de Blaye	221,08	1,64
	Saint Paul	253,27	1,87
	Générac	163,66	1,21
	Saint Christoly de Blaye	12,96	0,10
	Saint Girons d'Aiguevives	212,18	1,57
	Saugon	168,77	1,25
	TOTAL CCB	1 216,82 ha	9,01 %
<i>Communauté de Communes Latitude Nord Gironde</i>	Donnezac	428,01	3,17
	Saint Savin	56,97	0,42
	TOTAL CDC LNG	484,98 ha	3,59 %
<i>Communauté de Communes de la Haute Saintonge</i>	Boisredon	577,3	4,27
	Chamouillac	181,65	1,34
	Chepniers	167,44	1,24
	Corignac	144,18	1,07
	Courpignac	301,28	2,23
	Coux	176,04	1,30
	Jussas	87,89	0,65
	Mirambeau	133,06	0,98
	Montendre	426,62	3,16
	Montlieu la Garde	81,13	0,60
	Rouffignac	219,87	1,63
	Salignac de Mirambeau	68,56	0,51
	Soubran	43,29	0,32
	Soumeras	202,42	1,50
	TOTAL CDC Haute Saintonge	2 810,73 ha	20,80 %
TOTAL		13 512,32 ha	100 %

3.3 – Les milieux naturels visés

Les milieux naturels visés sont les suivants :

GRANDS ENSEMBLES	HABITATS D'INTERETS COMMUNAUTAIRES
<i>Végétations amphibies et aquatiques</i>	Végétation amphibie mésotrophile
	Herbier aquatique à Potamot
<i>Végétations des landes et prairies</i>	Landes mésoxérophiles à xérophiles
	Mégaphorbiaies
	Prairies mésophiles de fauche
<i>Végétation forestière</i>	Vielles chênaies à Molinie
	Aulnaies-frênaies alluviales

3.4 – Les espèces animales et végétales visées

Les espèces animales et végétales visées sont les suivantes :

TYPE	ESPECES D'INTERETS COMMUNAUTAIRES
<i>Oiseaux</i>	Butor étoilé
	Blongios nain
	Bihoreau gris
	Crabier chevelu
	Aigrette garzette
	Grande aigrette
	Héron pourpré
	Cigogne blanche
	Circaète Jean le Blanc
	Milan noir
	Busard des roseaux
	Busard Saint-Martin
	Busard cendré
	Bondrée apivore
	Marouette ponctuée
	Echasse blanche
	Pluvier doré
	Combattant varié
	Martin-pêcheur d'Europe
	Gorge-bleue à miroir
	Pie-grièche écorcheur
<i>Poissons</i>	Chabot
	Lamproie marine
	Lamproie de rivière
	Lamproie de planer
<i>Libellules</i>	Agrion de mercure
<i>Papillons</i>	Cuivré des marais
	Fadet des laïches

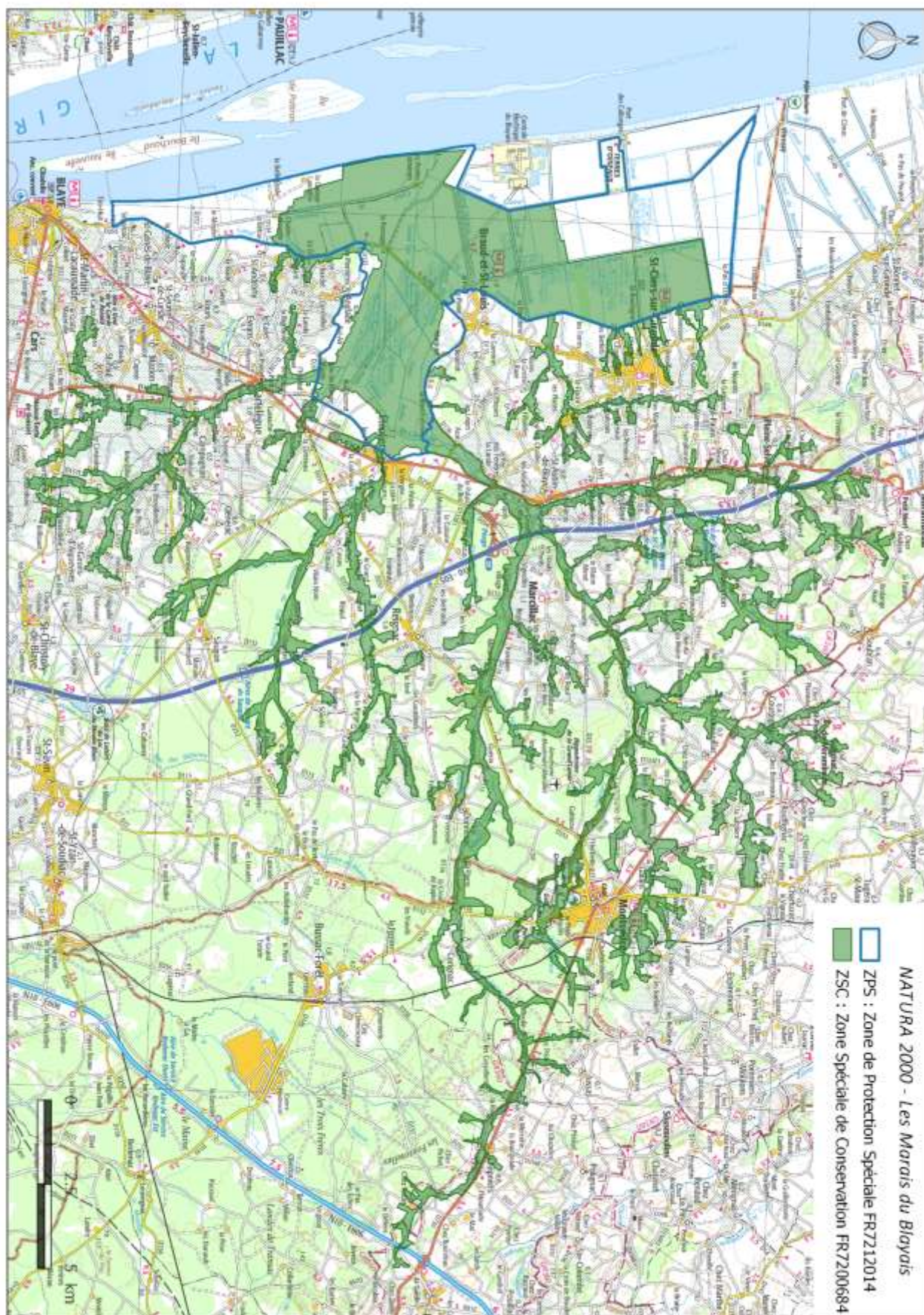
Coléoptères	Lucane cerf-volant
	Grand capricorne
Mammifères	Loutre d'Europe
	Vison d'Europe
	Grand Rhinolophe
Plantes (d'intérêt patrimonial)	Gratiole officinale
	Nivéole d'été
	Renoncule à feuilles d'ophioglosse
	Fritillaire pintade
	Gesse des marais
	Pigamon jaune
	Glycérie aquatique

3.5 – Les actions proposées

Les actions proposées par le Document d'Objectifs (ou DOCOB) sont les suivantes :

THEMATIQUES	LIBELLÉ
<i>Gestion de l'eau et du réseau hydrographique</i>	Assurer la cohérence entre le SAGE Estuaire et le DOCOB
	Emergence des plans de gestion globaux des marais
	Restauration des fonctionnalités des ouvrages hydrauliques favorable aux habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire
	Gestion douce des berges des fossés des marais et de leurs abords
	Conserver les berges naturelles et gérer de façon naturelle les atterrissements
	Rétablissement de la libre circulation des poissons sur le réseau hydrographique de la Livenne
<i>Gestion des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire non agricoles et non forestiers</i>	Maîtrise foncière à des fins conservatoires sur des espaces stratégiques
	Restauration des mégaphorbiaies et magnocariçaies
	Entretien des mégaphorbiaies et magnocariçaies
	Restauration des roselières
	Entretien des roselières
	Gestion des mares et plans d'eau
	Restauration des mares temporaires abandonnées
	Gestion des landes
	Réduction des facteurs de mortalité de l'avifaune liés aux infrastructures
	Réduction de la mortalité du vison d'Europe et de la loutre par collisions routières
<i>Gestion des espaces agricoles</i>	Réduction des causes de mortalité du vison d'Europe et de la loutre lors de la lutte contre les espèces classées nuisibles
	Accompagnement de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes
	Maintien des prairies alluviales existantes
	Gestion des prairies alluviales essentiellement fauchées avec retard de fauche ou absence totale de fertilisation
	Gestion des prairies pâturées et fauchées avec réduction ou absence totale de fertilisation
	Restauration de parcelles de prairies abandonnées
	Maintien de l'ouverture par élimination des rejets ligneux
	Développement de dispositifs enherbés
	Création d'un couvert herbacé pour le busard cendré

	Gestion des prairies alluviales par la fauche (hors SAU)
	Gestion des prairies alluviales par la fauche et le pâturage (hors SAU)
	Restauration de parcelles de prairies embroussaillées (hors SAU)
	Maintien de l'ouverture par élimination des ligneux (hors SAU)
<i>Gestion des habitats forestiers</i>	Maintien des boisements alluviaux et des haies existants
	Classement des boisements alluviaux et des haies dans les documents d'urbanisme
<i>Information et communication</i>	Sensibilisation des propriétaires riverains des cours d'eau et canaux aux problématiques de gestion des berges et de la végétation rivulaire
	Sensibilisation de la population sur les problématiques de gestion des espèces exotiques envahissantes
	Information de la population sur les richesses naturelles du site
	Information sur la mise en œuvre du DOCOB
<i>Suivi scientifique et évaluation des effets du DOCOB</i>	Suivi cartographique des habitats et de l'occupation du sol du site Natura 2000
	Suivi périodique des espèces animales terrestres d'intérêt communautaire
	Suivi des espèces végétales envahissantes



4. BILAN DE LA MISSION D'ANIMATION POUR L'ANNEE 2018

Cette partie détaille le bilan des missions réalisées par le chargé de mission Natura 2000, pour l'année 2018.

4.1 – Mesures de gestion contractuelles

Ci-dessous le détail des missions réalisées, propres aux mesures de gestion contractuelles.

CHARTES NATURA 2000

→ *Nombre de chartes signées en 2018 : 0*

Dans le cadre de l'animation Natura 2000, la Communauté de Communes de l'Estuaire n'a pas été sollicitée en 2018 pour la signature d'une nouvelle charte :

Signataire	Surface	Commune	Engagements	Date de signature
-	-	-	-	-

Rappel concernant les années précédentes depuis le début de l'animation en 2011 :

Année	Chartes signées	Surface
2011	1	285,79 ha
2012	3	28,20 ha
2013	1	3,17 ha
2014	-	-
2015	-	-
2016	2	6,18 ha
2017	2	0,30 ha
2018	-	-
TOTAL	9	323,64 ha

CONTRATS NATURA 2000

→ *Nombre de contrats signés en 2018 : 0*

Dans le cadre de l'animation Natura 2000, la Communauté de Communes de l'Estuaire a été sollicitée en 2018 pour la signature d'un nouveau contrat visant la restauration d'une prairie humide par abattage d'une ancienne peupleraie sur la commune d'Eyrans, pour 3,5 hectares. Le processus de sélection de la DDTM n'a pas permis de valider cette proposition de contrat :

Surface	Commune	Habitats	Action envisagée	Espèces visées	€
-	-	-	-	-	-

La Communauté de Communes de l'Estuaire suit toutefois, en parallèle, le déroulement de 3 Contrats Natura 2000 signés les années précédentes, contrats pour lesquels des travaux auront notamment lieu jusqu'en 2020.

Rappel concernant les années précédentes depuis le début de l'animation en 2011 :

Année	Contrats signés	Surface	Subvention
2011	3	9,40 ha	51 002,21 €
2012	6	60,03 ha	56 343,23 €
2013	3	7,98 ha	14 066,11 €
2014	-	-	-
2015	2	7,05 ha	17 062,50 €
2016	1	1,99 ha	7 641,60 €
2017	1	7,50 ha	34 090,80 €
2018	-	-	-
TOTAL	1	93,95 ha	180 206,45 €

MAEC

→ Nombre d'hectares engagés en 2018 : 131,31 ha

La Communauté de Communes de l'Estuaire a permis en 2015 la validation d'un nouveau Plan Agro-Environnemental Climatique (PAEC). Voici les **5 mesures proposées** aux agriculteurs depuis lors, sur le site Natura 2000, élargi à la contractualisation agricole dans sa frange ouest jusqu'à l'Estuaire :

Code	Intitulé	€/ha/an
HE01	Absence totale de fertilisation sur prairies pâturées	111,66 €/ha/an
HE02	Absence totale de fertilisation sur prairies pâturées et absence de pâturage en hivers	166,52 €/ha/an
HE03	Absence totale de fertilisation sur prairies fauchées et retard de fauche	111,60 €/ha/an
HE04	Reconversion de parcelles cultivées en prairie et absence totale de fertilisation	301,76 €/ha/an
RO01	Fauche partielle des roselières favorables à la biodiversité	119,92 €/ha/an

La Communauté de Communes de l'Estuaire, dans sa mission d'aide à la contractualisation, a permis la concrétisation de **7 dossiers MAEC en 2018**, sur près de **131,31 ha**, ciblant les **5 MAEC disponibles** :

Engagements	Surface	Subvention (sur 5 ans)
HE01	26,91 ha	15 023,85 €
HE02	47,81 ha	39 806,61 €

HE03	51,15 ha	28 541,70 €
HE04	2,15 ha	3 243,92 €
RO01	3,29 ha	1 972,68 €
TOTAL	131,31 ha	88 588,76 €

Ces dossiers MAEC sont actuellement en attente de validation par les services de l'Etat.

Rappel concernant les années précédentes depuis le début de l'animation en 2011 :

Année	Agriculteurs	Surface	Subvention
2011	-	-	-
2012	14	422,63 ha	513 539,30 €
2013	9	157,57 ha	185 220,45 €
2014	5	63,10 ha	16 144,13 €
2015	5	67,61 ha	38 819,64 €
2016	3	52,46 ha	46 126,49 €
2017	17	548,78 ha	393 576,01 €
2018	7	131,31 ha	88 588,76 €
TOTAL	60	1 312,15 ha	58 976,08 €

APPEL A PROJET REGIONAL POUR LES INVESTISSEMENTS AGRO-ECOLOGIQUES

La Communauté de Communes de l'Estuaire a assisté un agriculteur du territoire, dans sa réponse à l'Appel à Projet Régional « Investissements Agro-Ecologiques ». Le projet visait, en site Natura 2000, une mise en défend des berges d'un cours d'eau et l'installation d'un système d'abreuvoirs sont prévus, pour un financement de 8 500 €. La subvention a été accordée. Le dossier complet de demande d'aide est disponible auprès du chargé de mission Natura 2000.



4.2 – Mesures de gestion non contractuelles

Ci-dessous le détail des missions réalisées, propres aux mesures de gestion non contractuelles.

EVALUATIONS D'INCIDENCES NATURA 2000

→ *Nombre de procédures d'évaluations d'incidences accompagnées en 2018 (et autres mesures associées) : 12*

La Communauté de Communes de l'Estuaire a été consulté en 2018 sur les 12 projets suivants, dans le cadre du dispositif des évaluations d'incidences (et autres mesures associées), afin de caractériser les enjeux propres à la démarche Natura 2000 :

Commune	Projet	Statut de la procédure
Braud et Saint Louis	Recherche de compensation / Construction ALSH (Centre de Loisirs)	Inconnu
Chamouillac	Rédaction d'un document de gestion durable (RTG) par Alliance Forêt Bois	Enjeux Natura intégrés au document
Saugon	Recherche de compensation / Projet éolien Abo Wind	Inconnu
Reignac	Demande de permis de construire et défrichement	Inconnu
Saint Paul	Extension de déchetterie	Projet en cours d'étude
Braud et Saint Louis / Saint Ciers sur Gironde	Projet éolien EDF Energies Nouvelles	Projet en cours d'étude
Haute Gironde	Projet D'aménagement et de Développement Durable	Inconnu
Reignac	Demande d'avis sur gestion d'un bassin d'orage	Inconnu
Braud et Saint Louis / Saint Ciers sur Gironde	Projet de curage du canal de ceinture	Projet en cours d'instruction par la DDTM
Braud et Saint Louis / Saint Ciers sur Gironde	Projet de coupe de haie arborée en bord de route	Haie arborée maintenue (élagage simple réalisé)
Saint Androny	Retournement de prairies	Dossier en cours d'instruction par la DDTM
Marcillac	Recherche de compensation / Projet photovoltaïque	Inconnu

Rappel concernant les années précédentes depuis le début de l'animation en 2011 :

Année	Nombre
2011	-
2012	-
2013	2
2014	3
2015	8
2016	15
2017	5
2018	12
TOTAL	45

4.3 – Information, communication et sensibilisation

Ci-dessous le détail des missions réalisées, propres aux actions d'information, communication et sensibilisation.

COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000

→ Nombre de personnes présentes au COPIL en 2018 : 49

La Communauté de Communes de l'Estuaire, dans sa mission de validation des étapes successives de la démarche, a organisé le **8^{ème} Comité de Pilotage** le 12 novembre 2018, au siège de la Communauté de Communes de l'Estuaire, à Braud et Saint Louis.

Ce Comité de Pilotage (COPIL), présidé par M. Philippe PLISSON a permis de réunir les membres disponibles du COPIL, de présenter le bilan d'animation et le prévisionnel des actions à venir. L'ensemble, soumis à validation, a reçu un avis favorable des membres du COPIL. Le compte-rendu du COPIL est disponible en Annexe, p35.

Pour information, un comité de pilotage doit être tenu, au minimum, une fois tous les 3 ans.

BROCHURE NATURA 2000

→ *Nombre de brochures réalisées : 2*

La Communauté de Communes de l'Estuaire (CCE) a réalisé une première brochure en 2011 puis une seconde en 2013, permettant de présenter la démarche Natura 2000 sur le territoire concerné. Ces brochures sont toujours en cours de diffusion sur l'ensemble du territoire concerné et auprès des partenaires de la démarche. La maquette des brochures est disponible en Annexe, p40.

ARTICLES PRESSE

→ *Nombre d'articles parus dans la presse en 2018 : 4*

La Communauté de Communes de l'Estuaire (CCE), dans sa mission de communication, a permis la diffusion de **3 articles** dans la presse en 2018, rédigés par les correspondants locaux :

Date	Journal	Titre
28 juin 2018	Sud-Ouest	La chauve-souris pour traiter la vigne
16 novembre 2018	Haute Gironde	Natura 2000 : un guide à destination des riverains
22 novembre 2018	Sud-Ouest	La protection de la biodiversité avance

La Communauté de Communes de l'Estuaire (CCE), dans sa mission de communication, a par ailleurs signé **1 article** dans la presse en 2018 :

Date	Journal	Titre
Novembre 2018	Energies Communes	Préserver et valoriser une nature exceptionnelle

Une sélection de 2 articles est disponible en Annexe, p43.

PROJETS PEDAGOGIQUES

→ Nombre d'interventions pédagogiques en 2018 : 5

La Communauté de Communes de l'Estuaire (CCE), dans sa mission de sensibilisation du public, a élaboré un projet pédagogique avec le Centre de Formation Multi-Métier (CFM) de Reignac et le Centre de Formation Agricole (CFA) de Pugnac, centré sur les chiroptères :

Dates	26 février 2018	01 ^{er} mars 2018	13 mars 2018	29 mars 2018	26 juin 2018
Commune	Reignac	Reignac	Pugnac	Pugnac	Reignac
Public ciblé	Elèves du Centre de Formation Agricole				
Nombre de participants	15 élèves et 2 enseignants				
Organisateurs principal	CFA, CCE/Syndicat Moron et Groupe Chiroptères Aquitaine (GCA)				
Co-encadrants	Gauthier Watelle (CCE/Syndicat Moron), Olivier Touzot (GCA) et enseignants (CFA)				
Thématiques et modalités	1/ Sensibilisation « chauves-souris et viticulture » 2/ Constructions collectives de gîtes à chauves-souris et nids d'oiseaux en bois 3/ Installation collective d'un gîte chez un viticulteur du territoire 4/ Parcours d'interprétation du paysage sur l'exploitation agricole 5/ Restitution du travail par les élèves auprès des classes primaires de Reignac				

4.4 – Autres missions

Ci-dessous le détail des autres missions réalisées.

FORMATIONS

→ Nombre de formations suivies ou réalisées en 2018 : 4

Le chargé de mission Natura 2000 a pu bénéficier des formations ou journées d'échanges techniques suivantes en 2018 :

Intitulé	Organisme	Commune	Dates
Formation Excel	Communauté de Communes de l'Estuaire	Reignac	02-03 juillet 2018
Méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides	Forum des Marais Atlantiques	Rochefort	24-27/09/2018
Adaptation des marais littoraux au changement climatique	Forum des Marais Atlantiques	La Rochelle	27-29/11/2018

Le chargé de mission Natura 2000 a également animé une formation en interne en 2018 :

Intitulé	Organisme	Commune	Dates	Nombre de participants
Formation SIG	Communauté de Communes de l'Estuaire	Braud et Saint Louis	02 août 2018	4

TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES ET PRIVEES

→ Nombre d'interventions transversales en 2018 : 14

La Communauté de Communes de l'Estuaire, dans sa mission de transfert de connaissances et compétences, a participé aux **14 démarches** suivantes :

Date	Commune/Site	Structure(s) ressource(s)	Thème
23/01/2018	Blaye	Pays Haute Gironde	Réunion SCOT Haute Gironde
26/01/2018	Blaye	SMIDDEST	Journée Mondiale des Zones Humides 2018
01/02/2018	Le Bouscat	EDF Energies Nouvelles	Réunion Projet Eolien du Blayais
06/02/2018	Braud et Saint Louis	Communauté de Communes de l'Estuaire	Réunion Plan Pluriannuel de Gestion des Rivières
15/03/2018	Bazas	DREAL	Réunion des animateurs Natura 2000
19/04/2018	Bordeaux	SMIDDEST	Réunion ERC
05/06/2018	Braud et Saint Louis	Communauté de Communes de l'Estuaire	Journée de cohésion des agents de la collectivité
18/06/2018	Blaye	Pays Haute Gironde	Réunion SCOT Haute Gironde
27/08/2018	Pessac	OAFS	Réunion Découverte OAFS
20/09/2018	Audenge	CBNSA	Journée botanique
08/10/2018	Le Teich	DDTM	Réunion des animateurs Natura 2000
08-09/11/2018	La Tremblade	DREAL	Séminaire des animateurs Natura 2000
13/11/2018	Braud et Saint Louis	Département Gironde	Groupe Foncier Local Marais de la Vergne
06/12/2018	Bordeaux	Département Gironde	Réunion de planification pour la politique ENSdu Marais de la Vergne

DYNAMISATION DE LA POLITIQUE ENS SUR LE MARAIS DE LA VERGNE

La Communauté de Communes de l'Estuaire s'est particulièrement investie dans la politique Espaces Naturels Sensibles sur le Marais de la Vergne, marais situé au cœur des sites Natura 2000. Le

département avait acquis en 2018 près de 13% des 942 ha de la Zone de Prémption dédiée, zonage mis en place en 1991.

Au regard des enjeux écologiques du marais, du faible taux de recouvrement par le département des parcelles, et du morcellement de ces dernières, il a été décidé de mettre en place une collaboration active entre les services départementaux et la Communauté de Communes de l'Estuaire. L'objectif est d'augmenter la dynamique d'acquisition du département sur le Marais de la Vergne, afin de créer des ensembles parcellaires homogènes, permettant une gestion et une mise en valeur des sites acquis plus adaptée.

La collaboration a été définie comme suit :

Actions	Chargé de mise en œuvre	Calendrier	Observations
1- Réalisation de l'enquête foncière sur la zone d'animation foncière, hors ENS départementaux et hors biens sans maître	CCE	D'ici fin janvier 2019	Préparation d'un tableau Excel avec le nom des propriétaires, leur adresse et les références cadastrales des parcelles concernées par l'acquisition pour faciliter le publipostage
2- Préparation du courrier à envoyer aux propriétaires de la zone d'animation foncière	Département : rédaction du modèle de courrier	D'ici fin janvier 2019	Envoi du modèle de courrier à la CCE pour validation
3- Phasage des envois : en fonction du nombre de propriétaires, envoi du courrier aux propriétaires de la zone d'animation foncière	Département et CCE : découpage par secteur si nécessaire pour les envois. Département : envoi des courriers aux propriétaires	Février 2019	Département : prévenir Gauthier des adresses non conformes pour qu'il puisse rechercher en mairies les bonnes adresses.
4-Visites de terrains au cas par cas	CCE : réalisation d'une visite de terrain pour aider le Département à fixer le prix uniquement en cas de besoin (désaccord propriétaire sur prix proposé, incertitude sur l'occupation du sol...)	Période 2019-2021	
5-Relance des propriétaires par un second courrier	Département : rédaction du modèle de courrier	Avril 2019	Envoi du modèle de courrier à la CCE pour validation

AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES

La Communauté de Communes de l'Estuaire, dans sa mission d'amélioration des connaissances et de suivis scientifiques en 2018, s'est notamment investi sur la thématique « Vertigo de Des Moulins ».

LE VERTIGO DE DES MOULINS

Le chargé de mission a participé à l'inventaire commandé par la DREAL visant le Vertigo de Des Moulins, et encadré par l'association ARGIOPE. Les résultats de l'inventaire sur le site Natura 2000

FR7200684 sont en cours d'analyse par l'association, et permettront peut-être de confirmer la présence de l'espèce sur le site.

LA NOCTUELLE

La Noctuelle *Protarchanara brevilinea* (papillon nocturne inféodé aux roselières et considéré comme éteint) a été re-découverte en 2018 sur le site de Terres d'Oiseaux, dans l'emprise du site Natura 2000, par Jérôme BARBUT et Antoine LEVEQUE, du Museum National d'Histoire Naturelle. L'information a été transmise à la DREAL pour intégration au Formulaire Standard de Données.

MISE A JOUR DU DOCOB

La Communauté de Communes de l'Estuaire (CCE) n'a pas initié de travaux spécifiques en 2018 relatifs à la mise à jour du DOCOB. Le DOCOB du site Natura 2000 des Marais du Blayais, validé en 2010, permet toujours à ce jour d'initier des actions cohérentes et pertinentes dans l'emprise du site.

ETAT DE CONSERVATION DU SITE

La Communauté de Communes de l'Estuaire (CCE) manque de recul pour estimer l'évolution de l'état de conservation des habitats et espèces désignés dans le cadre des sites Natura 2000 qu'elle anime. Quelques tendances ou constats peuvent être néanmoins déclinées :

- Risque élevé de retournement de prairies naturelles et humides : vigilance à maintenir, notamment par le biais de la procédure des évaluations d'incidences
- Problématique éolienne : EDF Energie Nouvelle porte actuellement un projet éolien sur les marais du Blayais ; vigilance à maintenir au regard des enjeux du site Natura 2000



4.5 – Difficultés

Les difficultés suivantes ont été rencontrées en 2018 :

RETARDS D'INSTRUCTION ET DE PAIEMENT DES MAEC

Trente-deux dossiers ont été engagés en MAEC, sur le site « Marais et Cours d'Eau du Blayais », entre 2015 et 2018. Malgré l'obligation de respect des engagements, tous les dossiers n'ont à ce jour pas été instruits. L'absence de validation (ou non) des engagements représente un frein à la pérennité des exploitations agricoles. Les engagements induisent en effet une perte économique, théoriquement compensée par la subvention perçue dans le cadre des engagements souscrits. Or, à cause des retards accumulés depuis 2015, certains agriculteurs respectent un cahier des charges restrictif, sans avoir la garantie qu'une subvention compensatoire sera effectivement perçue.

En outre, les notices officielles des mesures d'engagement des dernières campagnes n'ont pas toutes été éditées par la Région. Le contrat qui lie l'agriculteur à l'Etat semble en conséquence des plus fragiles, car reposant sur les seules informations transmises par les chargés de mission Natura 2000, sans vérification et validation des services régionaux. Cette situation pourrait susciter des controverses en cas de contrôle des exploitations par l'Agence des Services et Paiements (ASP).

Il apparaît par ailleurs que, dans le cas d'une validation des engagements, de grands retards de paiement seront prévisibles. A titre d'exemple, les agriculteurs ayant souscrit des MAEC en 2015 ont perçu les aides financières correspondantes plus de deux ans et demi après la contractualisation de leurs engagements. Ces retards de paiement représentent eux aussi un frein à la pérennité des exploitations agricoles.

Enfin, cette situation délicate fragilise la position du chargé de mission Natura 2000 (intermédiaire entre les agriculteurs et les services instructeurs) et décrédibilise l'essence même de la démarche Natura 2000 sur ce site en animation depuis peu.

DIFFICULTES D'INSTRUCTION ET DE PAIEMENT DES AIDES PROPRES A L'ANIMATION NATURA 2000

La Communauté de Communes de l'Estuaire est toujours en attente du paiement des aides relatives à l'animation du site Natura 2000 pour l'année 2015, malgré l'existence de conventions d'attribution dûment établies, pour les parts Etat et FEADER.

En 2018, l'Agence de l'Eau a par ailleurs décidé, en cours d'année, d'abandonner le financement de la démarche Natura 2000 sur l'ensemble des sites qu'elle avait accompagnée jusqu'à présent (à hauteur de 13,5% en 2017 sur le site animé par la Communauté de Communes de l'Estuaire). L'Etat a fort heureusement proposé de se substituer à cette part manquante.

Ces situations, récurrentes, fragilisent la pérennité des postes liés à la démarche et contreviennent à la bonne dynamique des sites Natura 2000.

5. PLANNING PREVISIONNEL 2019

Cette partie détaille le planning prévisionnel du chargé de mission Natura 2000, en nombre de jours, pour chaque mission particulière.

5.1 – Planning prévisionnel global : vue générale

Pour rappel, le chargé de mission Natura 2000 dispose, pour le site FR7200684 « Marais de Braud et Saint Louis et Saint Ciers sur Gironde » et le site FR7212014 « Marais du Blayais » d'un temps partiel équivalent à 3/5^{ème} ETP (ou 0,6 ETP), soit 138 jours par an.

Ci-dessous le détail des missions prévisionnelles :

Volets de l'animation		2019
Information, Communication et Sensibilisation	Sensibilisation scolaire, élus, ou grand public	3
	Relation presse locale	1
	Réalisation d'une lettre d'information ou d'articles	2
	Sous-total	6
Mesures de gestion contractuelles	Chartes Natura 2000	2
	Contrats Natura 2000	24
	MAEC	15
	Sous-total	41
Mesures de gestion non contractuelles	Evaluations d'incidences	6
	Cellule Rivière : coordination et transversalité	5
	Autres actions non contractuelles	4
	Sous-total	15
Assistance administrative	Bilans	5
	Demandes de financement	7
	Sous-total	12
Vie interne	Points d'étape politiques et d'encadrement	4
	Sous-total	4
Autre	Réunions (COPIL, Bilans, etc.)	3
	Vie du réseau	2
	Suivi et mise à jour du DOCOB	8
	Formations, colloques	7
	Dynamisation de la politique foncière du Marais de la Vergne	20
	Protocole de veille contre le retournement des prairies	20
	Sous-total	60
TOTAL		138

5.2 – Information, communication et sensibilisation

Ci-dessous le détail des missions prévisionnelles propres aux actions d'information, communication et sensibilisation.

SENSIBILISATION SCOLAIRE, ELUS OU GRAND PUBLIC

→ Nombre de jours consacrés à cette action : 3

Descriptif : une collaboration est en cours avec le Centre de Formation Multimétier de Reignac (CFM), depuis 2017. Plusieurs interventions ont eu lieu à destination des classes en Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) agricole ou Brevet Professionnel Agricole (BPA). Un nouveau projet est en cours de construction avec les enseignants du CFM pour l'année 2019. Au total, 4 demi-journées d'intervention seront proposées d'ici la fin d'hivers ou début du printemps. Elles seront co-animées par le chargé de mission Natura 2000 et un représentant de l'association *Chiroptères Aquitaine*, et cibleront la thématique des chiroptères et de l'avifaune.

Ces animations proposeront, en 2019, 4 temps distincts :

1. Sensibilisation chiroptères/avifaune
2. Films de sensibilisation et questionnaire
3. Construction collective de gîtes à chiroptères, nids d'oiseaux et hôtels à insectes
4. Parcours d'interprétation du paysage de l'exploitation agricole au travers du prisme « biodiversité »

Les 3 jours provisionnés pour cette mission permettront également de diffuser une exposition (sous forme de 5 kakémonos) auprès des mairies, écoles, et structures diverses en charges d'événementiels. Cette exposition présentant la démarche Natura 2000, sur le plan global et local, est gratuitement empruntable sur simple demande auprès de la CCE.

RELATION PRESSE LOCALE

→ Nombre de jours consacrés à cette action : 1

Descriptif : il s'agit du temps consacré à l'information par la structure animatrice de la presse locale. Deux journaux principaux sont ciblés, à savoir *Sud-Ouest* (quotidien) et *Haute Gironde* (hebdomadaire). Ces deux sources se font le relais des différentes informations propres à la démarche Natura 2000 au travers d'articles rédigés par les journalistes. Ces articles peuvent faire suite à différents entretiens avec la structure animatrice, prendre appui sur des notes de synthèse rédigées par cette dernière, ou suite aux Comités de Pilotage auxquels sont conviés les journalistes.

REALISATION D'UNE LETTRE D'INFORMATION OU D'ARTICLES

→ Nombre de jours consacrés à cette action : 2

Descriptif : une brochure de présentation du site Natura 2000 a été réalisée en 2011, puis une seconde en 2013. Ces dernières sont toujours en diffusion. En complément, la structure animatrice rédige régulièrement des articles dans le journal de la Collectivité « *Energies Communes* », afin d'informer la population sur les actualités propres à la démarche. Ce temps dédié permettra enfin de mettre à jour la rubrique « Natura 2000 » du site internet de la CCE.

5.3 – Mesures de gestion contractuelles

Ci-dessous le détail des missions prévisionnelles propres aux mesures de gestion contractuelles.

CHARTES NATURA 2000

→ Nombre de jours consacrés à cette action : 2

Descriptif : un accompagnement de signataires potentiels à la Charte Natura 2000 est intégré au prévisionnel. Bien qu'aucune signature ne soit actuellement programmée, il est envisageable que les efforts de communication permettront la signature de la Charte par 1 ou 2 nouveaux bénéficiaires. Dans ce cadre, le chargé de mission réalisera le dossier administratif adéquat.

CONTRATS NATURA 2000

→ Nombre de jours consacrés à cette action : 24

Descriptif : 4 contrats Natura 2000 sont actuellement en cours. Au total, 12 jours ont été comptabilisés pour le suivi de ces 4 contrats en 2019. Un nouveau contrat pourrait être envisagé. Au total, 12 jours ont été comptabilisés pour faire aboutir ce dernier, si l'opportunité se présente.

Ci-dessous le détail des missions prévisionnelles propres aux contrats Natura 2000, en 2019 :

Etape	Contrat (1 nouveau)	Contrats antérieurs (4)
Demande d'aide		
Analyse préalable des ressources documentaires	0,5	0
Diagnostic de terrain	1,5	0
Cartographie	0,5	0
Rédaction du Diagnostic	1	0
Sélection et rédaction des mesures pertinentes	0,5	0
Recherche d'un prestataire	0,5	0
Traitement du formulaire de demande d'aide	0,5	0
Coordination avec les parties prenantes (signataire, prestataire, DDTM)	1	0
Suivi des milieux et espèces avant-travaux	1	0
Sous-Total	7	0
Demande de paiement		
Suivi des travaux	1	2,5
Diagnostic de terrain	1	2
Cartographie	0,5	1
Rédaction du cahier d'enregistrement	0,5	1
Traitement du formulaire de paiement	0,5	1
Suivi des milieux et espèces post-travaux	1	3,5
Coordination avec les parties prenantes (signataire, prestataire, DDTM)	0,5	1
Sous-Total	5	12
Total	12	12
	24	

MAEC

→ Nombre de jours consacrés à cette action : 15

Descriptif : près de 550ha ont été engagés en MAEC par les agriculteurs du site Natura 2000, lors de la campagne 2017. Cette année-ci représentait la grande année de réengagement des agriculteurs dans le dispositif, suite à la fin des premiers contrats signés en 2012. Si le potentiel de contractualisation est désormais moindre, il est probable que les efforts de communication permettront de convaincre de

nouveaux agriculteurs. Un objectif de 70 ha est fixé pour la campagne 2019. Le nombre de jours nécessaires à cette action permettra d'accompagner la démarche de contractualisation.

Ci-dessous le détail des missions prévisionnelles propres aux MAEC, en 2019 :

Etape	MAEC 2019
Elaboration du Plan Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)	
Rédaction ou actualisation du Diagnostic de Territoire en réponse à l'Appel à Projet	1
Sélection et rédaction des mesures pertinentes	Fait en 2015
Coordination avec les agriculteurs (courrier, réunion de travail, etc.)	1
Participation à la Commission Régionale et Agro-Environnementale (CRAEC)	0
Ajustement du Diagnostic de Territoire	0,5
Coordination avec la DDTM et la DRAAF	1
Sous-Total	3,5
Accompagnement des nouveaux signataires	
Analyse préalable de la situation de l'agriculteur	3
Diagnostic de terrain	3
Traitement du formulaire de demande d'aide	2,5
Coordination avec la DDTM et la DRAAF	1
Sous-Total	9,5
Accompagnement des anciens signataires	
Suivi des agriculteurs et parcelles engagés	2
Sous-Total	2
Total	15

5.4 – Mesures de gestion non contractuelles

Ci-dessous le détail des missions prévisionnelles propres aux mesures de gestion non contractuelles.

EVALUATIONS D'INCIDENCES

→ *Nombre de jours consacrés à cette action : 6*

Descriptif : bien qu'il ne soit pas possible d'établir un prévisionnel du nombre d'évaluations d'incidences qui sera produit en 2019 pour le site Natura 2000, un total de 6 jours est tout de même prévu pour répondre aux éventuelles sollicitations à venir.

CELLULE RIVIERE : COORDINATION ET TRANSVERSALITE

→ *Nombre de jours consacrés à cette action : 5*

Descriptif : ce temps nécessaire permet au technicien rivière et au chargé de mission Natura 2000 de se coordonner dans leurs actions respectives afin d'agir de manière pertinente et concertée. Pour cela, des points d'étape sont régulièrement tenus, afin de réfléchir en commun aux dossiers quotidiens et de confronter regards et enjeux, dans un objectif de transversalité.

Un travail transversal sera notamment réalisé en 2019 sur les missions suivantes :

- Suivi des ouvrages de franchissement de la petite faune sous les ponts départementaux
- Suivi des travaux de curage des canaux des marais

AUTRES ACTIONS NON CONTRACTUELLES

→ Nombre de jours consacrés à cette action : 4

Descriptif : ce volet comprend les autres actions non contractuelles, et notamment la participation du chargé de mission aux autres politiques publiques, telles que : SAGE Estuaire, PLU, SCOT, PPG, GEMAPI, etc.

5.5 – Assistance administrative

Ci-dessous le détail des missions prévisionnelles propres à l'assistance administrative.

BILANS

→ Nombre de jours consacrés à cette action : 5

Descriptif : ce temps permet de réaliser le bilan des actions entreprises au cours de l'année écoulée, en termes qualitatif et quantitatif (nombre d'hectares engagés, nombre de contrats, etc.). Un rapport écrit synthétise le travail accompli et permet d'établir par ailleurs le prévisionnel de l'année à venir.

DEMANDES DE FINANCEMENT

→ Nombre de jours consacrés à cette action : 7

Descriptif : ce temps permet de suivre et/ou d'établir les dossiers de demande de subvention auprès des différents partenaires de la démarche, à savoir la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Gironde, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la Communauté de Communes de Blaye, la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde, et la Communauté de Communes de Haute Saintonge.

5.6 – Vie interne

Ci-dessous le détail des missions prévisionnelles propres à la vie interne de la collectivité.

POINTS D'ETAPES POLITIQUES ET D'ENCADREMENT

→ Nombre de jours consacrés à cette action : 4

Descriptif : ce temps permet au président de la collectivité, à la Directrice Générale des Services et au chargé de mission Natura 2000 de faire des points d'étapes réguliers et stratégiques sur l'avancement de la démarche. Notes de synthèse et réunions de coordination sont réalisées à cette fin.



Ci-dessous le détail des missions prévisionnelles propres aux autres missions de la démarche.

REUNIONS (COPILS, BILANS, ETC.)

→ *Nombre de jours consacrés à cette action : 3*

Descriptif : un total de 3 jours est prévu pour assurer la préparation (supports, salle, invitations, etc.) et la tenue des réunions propres à la démarche. A minima, un Comité de Pilotage sera organisé à l'été ou à l'automne 2019.

VIE DU RESEAU

→ *Nombre de jours consacrés à cette action : 2*

Descriptif : les chargés de mission Natura 2000 se sont fédérés de manière informelle, à l'échelle de la Gironde dès 2012. Plus récemment, ce réseau informel s'est étendu progressivement à l'échelle de l'Aquitaine puis de la Nouvelle-Aquitaine. Les chargés de mission animent dans ce cadre une correspondance par mail, visant les actualités de la démarche. Une rencontre annuelle est également organisée sur le site d'un animateur, avec une thématique spécifique. Le temps consacré à cette mission permettra de participer à la vie du réseau.

SUIVI ET MISE A JOUR DU DOCOB

→ *Nombre de jours consacrés à cette action : 8*

Descriptif : un total de 8 jours est prévu pour assurer le travail de suivi et mise à jour du DOCOB. Les actions suivantes pourront être engagées dans ce cadre :

- Veille de terrain dans l'emprise du site Natura 2000
- Mise à jour de la liste d'habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 (en cas d'observation attestée d'un nouvel habitat ou d'une nouvelle espèce)
- Mise à jour de la cartographie des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 (si nécessaire)
- Déclinaison, si nécessaire, de nouvelles actions à intégrer au DOCOB, pour répondre aux enjeux et objectifs du site Natura 2000

FORMATIONS, COLLOQUES

→ *Nombre de jours consacrés à cette action : 7*

Descriptif : un total de 7 jours est prévu pour les formations et journées techniques du chargé de mission Natura 2000. Plusieurs thématiques de formation pourront être ciblées (en fonction du budget et des disponibilités des organismes et du chargé de mission), parmi lesquelles :

- Aborder les controverses avec un public (CPIE Brenne Berry)

- Evaluations des incidences Natura 2000 (AFB)
- Animation de réunions dans le dialogue territorial avec les habitants et acteurs du territoire (AFB)
- Initiation à la pédologie (AFB)
- Comprendre la dynamique et le fonctionnement des écosystèmes (AFB)

DYNAMISATION DE LA POLITIQUE FONCIERE DU MARAIS DE LA VERGNE

→ Nombre de jours consacrés à cette action : 20

Descriptif : le marais de la Vergne est intégralement compris dans les deux périmètres Natura 2000 animé par la CCE. Il fait par ailleurs l'objet, dans sa totalité, d'une politique de préemption opérée par le département Gironde depuis 1991. Dans ce cadre, toute parcelle acquise par le département, au travers d'une vente avec le propriétaire, devient Espace Naturel Sensible (ENS). A ce jour, le département est propriétaire de 121,13ha, soit 12,8% de la surface éligible au dispositif. Afin de dynamiser la politique de préemption, la CCE (par l'intermédiaire de son chargé de mission Natura 2000), entend collaborer activement avec le département à cette démarche. Dans ce cadre, plusieurs groupes fonciers locaux seront co-animés en 2019. Ce dispositif collaboratif se fixe comme objectif l'acquisition de nouvelles parcelles en 2019, dans les zones prioritaires déclinées par les parties prenantes.

Ci-dessous le détail des missions prévisionnelles propres à cette politique foncière, en 2019 :

Etape	2019
Préfiguration de l'animation foncière	
Assistance auprès du département pour la préparation/organisation des réunions de pilotage/information	2
Analyse foncière sous SIG et priorisation géographique	2
Préparation de la base de données foncière et publipostage	2
Sous-Total	6
Animation foncière	
Assistance de terrain : diagnostics parcellaires	6
Assistance à la négociation avec les propriétaires	4
Autre coordination avec le département (terrain, analyses cartographiques, etc.)	4
Sous-Total	14
Total	20

PROTOCOLE DE VEILLE CONTRE LE RETOURNEMENT DES PRAIRIES

→ Nombre de jours consacrés à cette action : 20

Descriptif : le retournement de prairies naturelles et humides, dans les marais du Blayais, représente un enjeu potentiellement décisif pour le maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Or, le remplacement de prairies par la grande culture (maïs, blé, tournesol, etc.) est difficilement quantifiable. Plusieurs opérations constatées de retournements non réglementaires ont été observées au cours des années précédentes et appellent un degré renforcé de vigilance. Afin de contrer cette dynamique, une veille particulière pourrait être mise en place, en s'appuyant notamment sur l'exploitation des données SENTINEL. Ces données permettent de disposer de photographies aériennes régulières, et exploitables pour une analyse précise de l'occupation du sol. L'exploitation de

ces données nécessitant un travail complexe sur SIG, 20 jours sont dédiés pour tester cette approche, dans un objectif d'identification annuel des parcelles retournées illégalement. Ce travail va de pair avec une information réglementaire des agriculteurs concernés, et des élus en place.

Ci-dessous le détail des missions prévisionnelles propres à ce protocole, en 2019 :

Etape	2019
Exploitation des données SENTINEL sur SIG	
Familiarisation avec les données SENTINEL et leur exploitation sur SIG (QGIS)	4
Rédaction d'une note technique d'utilisation des données et de mise en pratique du protocole	1
Coordination avec le Forum des Marais Atlantiques (assistance SIG)	1
Vérifications de terrain pour confirmer l'exploitabilité des données	5
Cartographie des retournements de prairies	1
Sous-Total	12
Relationnel avec le monde agricole	
Rédaction d'une note de synthèse à destination des agriculteurs pour rappeler la réglementation	1
Courrier à destination des agriculteurs	1
Procédure de régularisation des retournements non réglementaires (en lien avec la DDTM)	2
Sous-Total	4
Relationnel avec les élus	
Rédaction d'une note de synthèse à destination des élus pour rappeler la réglementation	1
Préparation/organisation d'une réunion d'information à destination des élus pour rappeler la réglementation	2
Préparation d'un courrier type d'information que les mairies pourront transmettre aux propriétaires en cas d'achat de parcelle	1
Sous-Total	4
Total	20

6. BUDGET PREVISIONNEL 2019

Cette partie détaille le budget prévisionnel du chargé de mission Natura 2000, en euros (€) pour chaque ligne budgétaire.

ITEM	DEPENSES EN EUROS TTC	2019
Frais de personnel	Chargé de mission Natura 2000 (3/5ème ETP) : animation de la démarche Natura 2000 sur 138 jours/an (intégrant une augmentation prévisionnelle des charges et du salaire de 3%/an)	25 380,15 €
	Coordination et encadrement sur 20 jours/an	6 158,00 €
Frais professionnels	Frais de déplacement (0,32 €/km jusqu'à 2000 km, et 0,39 €/km entre 2000 et 10000 km ; 4000 km/an)	1 420,00 €
	Frais de repas (15 repas à 15,25 € par an)	228,75 €
	Frais d'hébergement (4 nuits à 50 € par an)	200,00 €
Formations	Formations naturalistes et Natura 2000	1 000,00 €
Achats prévisionnels et services extérieurs	Ajustement du matériel informatique (réparation informatique, disque dur, etc. ; 2018 : achat d'une tablette de terrain)	300,00 €
	Matériel de communication, information et sensibilisation (impression de documents, etc.)	350,00 €
	Fournitures de bureau	150,00 €
Coûts indirects	Fournitures non stockables (eau, électricité, téléphonie, affranchissement) : application du forfait DDTM 15% <i>des frais de personnel</i>	4 730,72 €
TOTAL DES DEPENSES (en €)		39 917,62 €
FINANCEURS	PLAN DE FINANCEMENT	2019
	Etat : 27 %	10 777,76 €
	Europe : 53 %	21 156,34 €
	COLLECTIVITES : 20% (au prorata du territoire en Natura 2000)	7 983,52 €
	<i>Communauté de Communes Estuaire (66,60%)</i>	5 317,03 €
	<i>Communauté de Communes de Blaye (9,01%)</i>	719,32 €
	<i>CDC Latitude Nord Gironde (3,59%)</i>	286,61 €
	<i>CDC Haute Saintonge (20,80%)</i>	1 660,57 €
	TOTAL DES RECETTES	39 917,62 €

Compte-rendu du comité de pilotage NATURA 2000 du 12 novembre 2018

Le 12 novembre 2018, à 10h00, s'est tenu à Braud et St Louis le Comité de Pilotage pour les 2 sites NATURA 2000 « Marais de Braud et Saint Louis et Saint Ciers sur Gironde » et « Marais du Blayais ». L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Bilan Natura 2000 sur la période 2011-2017 et avancées 2018
- Validation du bilan et de la feuille de route pour la suite de l'animation

Etaient présents : Joël CARRE (Mairie de Coux), Eric PAGE (Mairie de Saint Girons d'Aiguevives), Robert CHEF (Mairie de Soumeras), Didier PIEFORT (Mairie de Montendre), Benjamin HUREL (Communauté de Communes de Blaye), Guéric GABRIEL (Communauté de Communes de l'Estuaire), Raymond RODRIGUEZ (Communauté de Communes de Blaye), Eve LALANDE (Communauté de Communes de l'Estuaire), Bernard GRENIER (Mairie d'Anglade), Pauline HERAUD (Chambre d'Agriculture de Gironde), Yves AMANIOU (Mairie de Montlieu-La-Garde), Gwenaél POURCEL (Fédération des Chasseurs de Charente-Maritime), Loïc De Maisonneuve (Département Gironde), Leïla RENON (Communauté d'Agglomération Royan Atlantique), Thomas MOLLET (Sous-préfecture de Blaye), Bernard MAINDRON (Communauté de Communes de la Haute Saintonge), Michaël TOURNEUR (Communauté de Communes Latitude Nord Gironde), Baptiste LONDEIX (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary), Jean Pierre BAUDET (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage), Didier LOCHET (Mairie de Saint Palais), Yves DOUMAIN (Association Syndicale Autorisée du Marais de la Vergne), Jacques Eloi DUFFAU (SEPANSO), Jean Michel RIGAL (Mairie de Braud et Saint Louis), Bernard BAILAN (Mairie d'Eyrans), Philippe LABRIEUX (Mairie de Marcillac), Gérard CARREAU (Mairie de Blaye), Pascal RIVEAU (Mairie de Saint Androny ; Association Syndicale autorisée du Petit Marais de Blaye), Emmanuel ROBIN (Fédération des Chasseurs de Gironde), Guy PAILLE (Mairie de Marcillac), Jacky JONCHERE (Fédération des Chasseurs de Gironde), Pierre-Guy BEYRAUD (EDF - CNPE du Blayais), René BOUSSIRON (Mairie de Berson), Dominique PEYNAUD (Mairie de Saugon), Gilles GAUTIER (Mairie de Saint Paul), Daniel BAYARD (AAPPMA du Goujon Saint Aubinois), Michel SCHILLI (AAPPMA du Goujon Saint Aubinois), Henri DURET (Mairie de Boisredon), Serge JOURDAIN (Mairie de Chamouillac), Jacky BERTRAND (Mairie de Salignac de Mirambeau), Pierre ARTHAUD (Mairie de Courpignac), Stéphane RAYMOND (Association Syndicale Autorisée du Marais de Saint Louis Saint Simon), Bernard BROQUAIRE (Mairie d'Etauliers), Nicolas DOLIDON (DDTM Gironde), Camille MEUNIER (DDTM Gironde), Alexandre DUMAITRE (DREAL Nouvelle Aquitaine)

Journalistes présents : Philippe RUCELLE (Sud-Ouest), Anne-Marie CHIROL (Haute Gironde)

Excusés : Eric OUVRARD (DRAAF Nouvelle Aquitaine), Pierre VILLAR (Mairie de Cartelègue), Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Grand Port Maritime de Bordeaux, Sylvain BROGNIEZ (Département Gironde), Magali CRESTE (Département Gironde), Sylvain CARDONNEL (Département Gironde), Gilles BRICHET (Fédération de Charente-Maritime pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique), Fédération des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Gironde, Jérôme AYMARD (Sous-préfet de Jonzac), Séverin BURESI (EDF - CNPE du Blayais), Lydia HERAUD (Région Nouvelle Aquitaine), Alain ROUSSET (Région nouvelle Aquitaine), Mélanie CHRETIEN (Agence de l'Eau Adour Garonne), Julien GARDAIX (DDTM Gironde), Guillaume MALFAIT (DDTM Charente-Maritime),

Nicolas VALY (CEN Aquitaine), Jean-Luc GLEYZE (Département Gironde), Pierre ETCHESSAHAR (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt)

Président du COPIL : M. Philippe Plisson

Contact : Gauthier Watelle (chargé de mission Natura 2000) - 05 57 42 61 99

Le Comité de Pilotage a été introduit par son président, Philippe Plisson. Le chargé de mission Natura 2000, Gauthier Watelle, a ensuite présenté le bilan de l'animation puis le prévisionnel.

• Présentation du bilan de l'animation Natura 2000

L'animateur Natura 2000, Gauthier Watelle, après un bref rappel des fondements de la démarche, a présenté les résultats de la période 2011-2018 sur les sites Natura 2000 au travers des outils suivants :

- Les chartes : reconnaissance symbolique de l'Etat pour de bonnes pratiques
- Les contrats : financements à destination des propriétaires et gestionnaires
- Les MAEC : financements à destination des agriculteurs

Les montants des subventions perçues dans ce cadre ont été rappelés, ainsi que les superficies concernées :

	Chartes	Contrats Natura 2000	MAEC
Surfaces concernées	324 hectares	94 hectares	1 450 hectares
Subventions mobilisées	X	180 000 €	1 280 000 €

L'assistance de la CCE, auprès d'un agriculteur du territoire, dans sa réponse à l'Appel à Projet Régional « Investissements Agro-Ecologiques », a été détaillée. Une mise en défend des berges d'un cours d'eau et l'installation d'un système d'abreuvoirs sont prévus, pour un financement de 8 500 €.

Le dispositif des évaluations d'incidence a ensuite été présenté. Puis l'importance d'une synergie avec les différentes politiques publiques a été rappelée. Dans ce cadre, Nicolas DOLIDON, de la DDTM Gironde, est intervenue afin de rappeler le rôle de l'animateur, notamment dans le cadre des évaluations d'incidence.

Un rappel des actions de communication a suivi : une exposition sur la démarche a notamment été réalisée sous forme de 5 kakémonos. Cette dernière est disponible sur simple demande auprès de l'animateur Natura 2000. Un focus a permis de dresser le bilan d'un projet participatif avec les enseignants du CFM/CFA de Reignac/Pugnac, visant la sensibilisation des élèves à la thématique « chiroptères », notamment au travers de constructions collectives de gîtes à chauves-souris et de leur installation chez un viticulteur du territoire.

L'avancée sur l'aménagement des ouvrages de franchissement pour l'enjeu petite faune (loutre, vison, etc.) a été présentée : 9 ouvrages (ponts) seront aménagés en 2019 par le département Gironde, grâce à un financement de 53 000 €.

- Feuille de route pour la suite de l'animation

Le prévisionnel des mois à venir a suivi :

- Poursuite de la contractualisation des MAEC
- Poursuite de la contractualisation des Contrats Natura 2000
- Poursuite des efforts de communication, information et sensibilisation
- Poursuite des efforts de stratégie foncière (ENS, évaluations d'incidence)

- Une espèce « re-découverte »

Le COPIL est informé que la Noctuelle *Protarchanara brevilinea* (papillon nocturne inféodé aux roselières et considéré comme éteint) a été re-découverte en 2018 sur le site de Terres d'Oiseaux, dans l'emprise du site Natura 2000, par Jérôme BARBUT et Antoine LEVEQUE, du Museum National d'Histoire Naturelle.

Alexandre DUMAITRE, de la DREAL Nouvelle Aquitaine, sur accord du Comité de pilotage, propose d'inscrire cette espèce au Formulaire Standard de Données (FSD), formulaire constituant la fiche d'identité des sites Natura 2000.

- Validation

Les points suivants ont été soumis à validation par le Comité de Pilotage :

- Le bilan 2011-2017 et avancées 2018
- Le prévisionnel global
- L'inscription de la Noctuelle *Protarchanara brevilinea* au FSD

Ces propositions sont validées par les membres du COPIL à l'unanimité. Aucune abstention n'est constatée. M. Philippe PLISSON conclue en indiquant qu'il s'agit là d'un bilan clair, et qu'il est nécessaire de poursuivre en ce sens.

Braud et Saint Louis, le 14 janvier 2019

Le Président de la Communauté de Communes de l'Estuaire,



Philippe PLISSON

● Observations

1/ Emmanuel ROBIN, de la Fédération de Chasse de Gironde, interroge l'Etat concernant le projet éolien étudié par EDF sur les marais du Blayais. Nicolas DOLIDON, de la DDTM Gironde, répond que deux réunions ont déjà eu lieu entre EDF Energies Nouvelles et les services instructeurs. A cette occasion, la DDTM a exposé au porteur de projet les enjeux du site considéré. Alexandre DUMAITRE, de la DREAL Nouvelle Aquitaine, complète et indique qu'aucun dossier complet n'a à ce jour été déposé. En cas de dépôt de dossier, une évaluation d'incidences devra démontrer l'absence d'impacts significatifs sur les habitats et espèces Natura 2000. Emmanuel ROBIN estime que ce projet n'apparaît pas compatible au regard des enjeux Natura 2000. Alexandre DUMAITRE ajoute que, même si le projet ne paraît effectivement pas compatible, le porteur de projet reste en droit de déposer un dossier. Emmanuel ROBIN souhaite savoir si le chargé de mission Natura 2000 a, dans ce cadre, été sollicité par EDF Energies Nouvelles. Ce dernier répond par l'affirmative. Leïla RENON, de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, souhaite savoir s'il y a des liens entre la DDTM Gironde et la DDTM Charente-Maritime, sur ce sujet. Nicolas DOLIDON répond qu'il y a des échanges sur ce sujet dans le cadre des SCOT. Philippe PLISSON, président de la Communauté de Communes de l'Estuaire, souhaite rencontrer l'Etat, pour soulever la problématique de la Loi Littorale vis-à-vis de ce projet, et recueillir l'avis général de l'Etat. Il ajoute que les enjeux d'énergies renouvelables ne doivent pas être occultés. Nicolas DOLIDON termine en indiquant que ce sera au préfet de faire la synthèse des enjeux, et conclue en précisant que les cartes du potentiel éolien sur la façade atlantique révèlent qu'il pourrait y avoir d'autres sites pertinents sans enjeux naturels aussi sensibles.

2/ Jacques Eloi DUFFAU, de la SEPANSO, souhaite savoir s'il existe un lieu d'écoute permettant éventuellement au public, aux associations ou autres, d'acquérir des parcelles dans un objectif de préservation environnementale. Nicolas DOLIDON répond que deux outils pourraient être sollicités dans ce cadre :

- L'Obligation Réelle Environnementale¹ (ORE)
- La politique départementale « Espaces Naturels Sensibles »

Alain RENARD précise par ailleurs que les associations peuvent s'investir au titre des Espaces Naturels Sensibles, sans avoir la propriété, par convention de gestion. Jacky JONCHERE rappelle que la Fédération de Chasse de Gironde mène également une politique d'acquisition foncière, visant la préservation d'espaces naturels. Cette politique aura permis d'acquérir 1 000 hectares en Gironde.

3/ Emmanuel ROBIN souhaite avoir confirmation qu'un financement A'LIENOR est bien envisageable sur le territoire du Blayais, dans le cadre de l'aménagement des ouvrages de franchissement sous ponts départementaux. Alexandre DUMAITRE confirme la chose : un reliquat de crédit serait disponible pour cibler des espèces qui auraient été impactées par la construction de l'A65, y compris hors du périmètre initial dédié.

● Ressources disponibles

Les documents suivant sont disponibles sur le site internet de la CCE à l'adresse suivante : <http://www.cc-estuaire.fr/preserver-l-environnement/1110-natura-2000.html>

- 2017 - Bilan de l'animation Natura 2000

¹ Plus d'information sur l'ORE au lien : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/obligation-reelle-environnementale>

- Cahiers des charges MAEC
- Présentation du Comité de Pilotage 2018
- Compte-rendu du Comité de Pilotage 2018

L'intégralité de la présentation commentée par le chargé de mission, Gauthier Watelle, à l'occasion du Comité de Pilotage est jointe à ce compte-rendu, accompagnée de la présentation de Nicolas DOLIDON (DDTM Gironde).

NATURA 2000

At « Sommet de la Terre » ...
En 1992, au « Sommet de la Terre » de Rio de Janeiro, l'humanité a décidé de consacrer la partie de l'humanité à la sauvegarde de la biodiversité mondiale à **NATURA 2000**. Une initiative qui vise à protéger les espèces, les habitats et les paysages remarquables. La mise en œuvre de cette initiative est confiée aux États membres de l'Union européenne.

Chiffres clés (France) :
1 752 sites
12 585 km²

Chiffres clés (Sommet de la Terre) :
27 900 sites
98 millions d'habitants
18 % de la population mondiale

Pour la biodiversité ...
La biodiversité est la diversité des formes de vie, des espèces, des habitats et des écosystèmes. Elle est essentielle à la santé de notre planète et à la prospérité humaine. La protection de la biodiversité est une priorité mondiale.

Un site entre Livenne et Marais Estuariens

Une histoire d'eau ...
Le site est situé dans le département de l'Estuaire et est le résultat d'une action menée par la Communauté de Communes de l'Estuaire (CCE), avec les services de l'État, les collectivités locales, les associations et les habitants.

Les grandes étapes de la démarche :
• 2007-2009 : Diagnostic, études et planification
• 2010 : Démarrage de l'action
• 2012-2015 : Mise en œuvre

Chiffres clés :
12 585 km² de territoire
12 585 km² de territoire
12 585 km² de territoire

Un animateur présent ...
Le site est animé par un animateur qui organise les actions de gestion et de suivi du site. L'animateur est en contact avec les services de l'État, les collectivités locales, les associations et les habitants.

Communauté de Communes de l'Estuaire :
18 communes de l'Estuaire
18 communes de l'Estuaire
18 communes de l'Estuaire

Les Marais du Blayais, Territoire multiple

Une terre d'oiseaux
Les marais du Blayais sont un territoire riche en biodiversité. Ils accueillent de nombreuses espèces d'oiseaux, dont de nombreuses espèces rares et menacées.

Une terre de traditions
Les marais du Blayais sont un territoire riche en traditions. Ils accueillent de nombreuses activités traditionnelles, dont de nombreuses activités rares et menacées.

Gérer l'eau pour mieux la préserver
La gestion de l'eau est une priorité pour les marais du Blayais. Elle vise à préserver la biodiversité et les traditions du territoire.

Activités :
• Pêche et gibier
• Activités culturelles
• Activités sportives
• Activités éducatives

La Livenne et ses richesses

En chemin vers la Grande ...
La Livenne est une rivière qui traverse le département de l'Estuaire. Elle est riche en biodiversité et en traditions. Elle est une source de fierté pour les habitants du territoire.

Les insectes déploient leurs chemins ...
Les insectes sont des animaux très importants pour la biodiversité. Ils jouent un rôle essentiel dans la chaîne alimentaire et la reproduction de nombreuses espèces.

Les mammifères s'adaptent ...
Les mammifères sont des animaux très importants pour la biodiversité. Ils jouent un rôle essentiel dans la chaîne alimentaire et la reproduction de nombreuses espèces.

Seau l'eau aussi, le monde s'agit ...
L'eau est une ressource précieuse. Elle est essentielle à la vie et à la prospérité humaine. Elle est une source de fierté pour les habitants du territoire.

Natura 2000 en Actions

Des contrats pour la nature ...
Les contrats pour la nature sont des accords entre les services de l'État, les collectivités locales, les associations et les habitants. Ils visent à préserver la biodiversité et les traditions du territoire.

Les agriculteurs se mobilisent ...
Les agriculteurs jouent un rôle essentiel dans la préservation de la biodiversité. Ils sont impliqués dans de nombreuses actions de gestion et de suivi du territoire.

Un projet d'ouvrage, le plan de gestion des marais
Le plan de gestion des marais est un document qui définit les actions de gestion et de suivi du territoire. Il est élaboré par les services de l'État, les collectivités locales, les associations et les habitants.

Zoom sur un contrat : « L'AGERAD envoie du bois »
Le contrat « L'AGERAD envoie du bois » vise à préserver la biodiversité et les traditions du territoire. Il est élaboré par les services de l'État, les collectivités locales, les associations et les habitants.

AGERAD

Natura 2000 : un guide à destination des riverains

CDC. Le huitième copil Natura 2000 aura vu plus de public que d'ordinaire dans la grande salle de réunion de la CCE

C'est une bonne cinquantaine de personnes qui était présente le 12 novembre à Braud dans les locaux de la CCE (communauté de communes de l'estuaire), afin de faire un point sur les actions de Natura 2000 depuis 2011. Il en ressort un intérêt manifeste grandissant avec 9 chartes signées qui concernent 324 hectares et 16 contrats qui engagent 94 hectares pour 180 000 € de subventions. Avec pour maître mot, préservation des zones humides et de sa biodiversité ainsi que revalorisation du foncier. Gauthier Watelle, l'animateur Natura 2000 a présenté un bilan de ces huit ans, ainsi que les projets à venir qui concernent essentiellement des



Salle pleine pour le 8e comité de pilotage Natura 2000

Photo AMC

ouvrages de franchissement pour les petits mammifères afin d'éviter les traversées de chaussées routières. Avec beaucoup de fierté et d'espoir pour l'avenir, Philippe Plisson a annoncé la redécouverte d'une espèce de papillon de nuit qui vit dans les roseaux sur le site de Terres d'oiseaux, et qui était considérée comme éteinte. Cette

d'une politique en faveur de la protection de la nature », a-t-il rajouté.

Un livret pour les riverains du bassin-versant de la Livenne

Une vingtaine de pages sur du papier glacé sont à destination des propriétaires dont les parcelles jouxtent les différents cours d'eau du bassin-versant de la Livenne, ainsi que pour tous les usagers. 500 km de cours d'eau sont concernés sur une superficie de 229 km² et 6000 ha de marais

et zones humides. À la fois pédagogique et instructif, ce guide présente la loutre d'Europe, apprend aux riverains qu'ils sont les acteurs principaux de sa sauvegarde ainsi que des autres espèces, rappelle les droits et devoirs des propriétaires, notamment en matière d'entretien des cours d'eau, afin de favoriser la libre circulation naturelle de l'eau et donne de bons conseils contre les espèces invasives non désirables.

On y apprend également que tous les arbres morts ne sont pas forcément à enlever car ce sont aussi des habitats à sauvegarder, parfois, pour les chauves-souris. Ce guide permet aussi de trouver tous les contacts des responsables en la matière, comme celui du technicien rivière de la CCE, Guéric Gabriel ou celui de Gauthier Watelle le chargé de mission Natura 2000. Ce guide sera distribué à tous les riverains de la Livenne et de ses cours d'eau et se trouve aussi dans les locaux de la CCE.

Anne-Marie Chirol

dCossier PATRIMOINE NATUREL

Préserver et valoriser une nature exceptionnelle

Depuis les forêts du Nord bretonne jusqu'à l'Estuaire, des marais, des canaux, des cours d'eau, des fossés s'étendent sur plus de 13 500 hectares.

Ce site majeur de la façade atlantique est unique par sa biodiversité. Une nature riche, mais fragile, qu'il est nécessaire de préserver.

Aussi, la Communauté de communes de l'Estuaire a engagé une gestion globale de ses milieux naturels.

Tout d'horizon de ce patrimoine, des actions de préservation et de valorisation mises en place par la collectivité, mais également de ce que chacun peut faire, à son niveau, pour s'inscrire dans une démarche globale de sauvegarde d'un environnement si précieux...

dCossier PATRIMOINE NATUREL

Un environnement exceptionnel labellisé Natura 2000

Le patrimoine d'exception du territoire de la CCE fait partie du réseau Natura 2000 : un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces.

Au sein du réseau Natura 2000, on retrouve une multitude de milieux différents parmi lesquels des marais, des zones humides, des cours d'eau, l'Estuaire, les prairies humides, les marais et les pelits hercens marins.

Ces zones humides représentent une superficie de 13 500 hectares répartis sur 8 000 hectares de marais pour un territoire composé de 33 communes réparties en Dénivelé et Charente-Maritime du à l'absence de gestion durable.

Le Bassin versant de la Livienne

Un élément constitutif du patrimoine naturel de la CCE, ce bassin versant est géré par la Livienne. Il est le principal affluent de la mer de l'Estuaire et est classé en zone Natura 2000. Le bassin versant de la Livienne est d'une importance majeure pour la préservation de la biodiversité en eau et pour la protection des populations.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : le bassin versant de la Livienne représente 500 km de cours d'eau, 40 km de canaux et 4 500 hectares de marais (gérés et entretenus par la CCE, les communes et l'État). Il est le principal affluent de la mer de l'Estuaire et est classé en zone Natura 2000. Le bassin versant de la Livienne est d'une importance majeure pour la préservation de la biodiversité en eau et pour la protection des populations.

La Livienne assure à travers de nombreux zones humides diversifiées un bon service de régulation de l'eau et de protection des populations, des marais et des territoires marins.

Terres d'Oiseaux

Si l'est des terres humides exceptionnelles, il est un site qui ne l'est pas moins. Terres d'Oiseaux, un site naturel d'importance majeure.

Terres d'Oiseaux est une réserve ornithologique située en bordure de l'Estuaire. 100 espèces d'oiseaux y sont recensées. Le site a été officiellement aménagé pour favoriser la rencontre avec les oiseaux sauvages : c'est également un endroit privilégié pour la reproduction des oiseaux migrateurs.

AME PAS MANQUER - Les passerelles plantées sur les berges bleues à marée basse, les bécasses des marais, les canards d'eau, les égarés, les spatules ou encore les ibis blancs des marais qui peuplent le territoire.

De l'importance des zones humides

Les zones humides sont vitales : elles accueillent l'eau et la production de nombreuses espèces animales et végétales et à terme dépendent pour leur survie.

30% 50% 100%

dépendent des milieux humides

Les zones humides sont indispensables à l'apport d'eau douce et à l'alimentation de la faune et de la flore. À la mesure des zones humides, les zones humides sont indispensables à l'apport d'eau douce et à l'alimentation de la faune et de la flore. À la mesure des zones humides, les zones humides sont indispensables à l'apport d'eau douce et à l'alimentation de la faune et de la flore.

Sur le territoire de la CCE, on voit près de 1 000 hectares de marais qui sont couverts par 10% de la surface totale du département de la Gironde. Ils représentent le plus grand de France.

Pour préserver cette biodiversité unique sur le territoire et même au-delà, des actions ont été entreprises par la CCE. L'objectif, concilier l'homme, son activité et son environnement.

La Reine d'Europe

C'est un manuscrit, il est donc jalonné tous types de coeurs d'eau. Encrem présente au début du XIX^e siècle, les efforts de la lecture d'Europe ont été, particulièrement après les années 1930. Pour la prodige, il est primordial d'analyser des passages



→ **L'argenteo**

Pour les habitants des Sargasses, la barrière d'anguille est une traversée de près de 5 000 km en un peu moins d'un an, pour arriver sur les côtes. Puis, elle se transforme pour devenir anguille et poursuit sa croissance en remontant l'Estuaire. A l'âge adulte, elle entame son voyage retour vers la mer des Sargasses pour y pondre à son tour.



→ L'Argentine des cultures



C'est l'un des rares phylloxères endémiques répertoriés par le droit français. Son cycle de vie dure généralement 3 ans. Les semences se dispersent sur l'eau et se déposent sur les berges lors des grandes crues et d'inondations. La plante se développe et accumule des réserves nutritives modérées lors de la première année de l'écoulement, entre juillet et août, une très grande tige (1 à 2,5 mètres de hauteur) et plusieurs dizaines d'amorces légèrement odorantes.

Une découverte exceptionnelle...

Enjiliter kritik, Jackson Bayani, ahli linguistik di Masjidil Haramul Ustaidah, mengatakan bahwa di antara dua arsiteknya, Al-Farabi dan Ibnu Khaldun, yang pertama adalah orang Arab, dan yang kedua adalah orang Persia. Menurut Bayani, Al-Farabi adalah orang Arab yang pernah tinggal di Baghdad, dan Ibnu Khaldun adalah orang Persia yang pernah tinggal di Baghdad. Menurut Bayani, Al-Farabi adalah orang Arab yang pernah tinggal di Baghdad, dan Ibnu Khaldun adalah orang Persia yang pernah tinggal di Baghdad.

[illegible]

3 Questions au Président



Quels sont les grands enjeux du territoire concernant son patrimoine naturel ?

« Nous nous livrons ainsi à ce grand voyage incertain de recherche de l'interprétation des zones humides et de la biodiversité sur lesquelles nous sommes assis. C'est le chemin pour traverser la CEE et pour toutes les compétences régionales. Nous allons élargir nos zones d'eau et de bords, et élargir nos connaissances des écosystèmes, et ainsi nous nous livrons à ce grand voyage incertain de recherche de l'interprétation de ce patrimoine naturel. »

Quels sont les engagements pris par la CCE dans ce sens à moyen et long terme ?

« Faire le portrait des candidats est resté le même avec les nouvelles règles », dit celui de Nicolas Sarkozy, la C2C a enregistré une diminution de réclamations de 14 % de la dernière année, en particulier, concernant la révélation des positions. Ainsi, des conventions ont été passées avec les propriétaires de médias que je remercie pour leur participation et des travaux d'insertion seront engagés l'an prochain.

Quelles interactions et synergies

avec les terroristes rebelles ?

« Nous sommes dans une situation de suspense global, après tout... »

Une conversation qui aboutit en cours d'après-midi avec la Communauté de communes du Haut Saennego qui déléguera à la CDE l'entretien complet depuis la source de la Lœrenne.

D'autre part, des discussions sont en cours avec la Commission d'Anglophone du Royaume, la Commission de l'Université de l'Académie Sennar et la Commission de construction de l'État pour mettre en place une convention de collaboration et d'entraide des églises de l'Éthiopie du Royaume à Bênes.

dossier PATRIMOINE NATUREL

Œuvrer pour la valorisation de ce patrimoine

Pour préserver cette biodiversité unique sur le territoire de la CCE, la collectivité s'engage. L'objectif est de concilier l'homme et son activité et la nature. Panorama des actions déployées.

Pour les tests et les cours d'essai

- Un plan de gestion sur 10 ans est en place pour préserver l'équilibre du station versant de la Lurme. La collectivité coordonne également les études et des travaux et participe ainsi à :
- la restauration des ouvrages et des maillots
- le réajustement de la migration des canyons peïssons,
- l'aménagement des zones de retrait,
- l'amélioration de la qualité de l'eau.
- la maîtrise incursive par inscription de parcelles au bord de cours d'eau particuliers de caractère des rivières « écotypiques ».
- l'entretien des berges et des activités.

PAROLES D'ÉLUS..



Jean-Michel Rigal
Vice-président de la CCE
En charge de l'environnement,
du tourisme et du développement durable

Quelle était votre ambition avec la création de Tropicall'Assurance ?

« C'est un peu orthologique à l'échelle de S&P, mais on ne peut pas dire que ce soit partagé du large avec la Communauté de communes si on prend tout. Nous avons eu le service fiscal depuis les années 1970, nous avons étendu les services aux équipes de football, nous avons étendu les services sociaux, nous avons donc choisi d'aller à l'encontre de tout. »

« C'est une opportunité d'acquisition, nous l'avons faite même si le projet de réserve naturelle n'était pas au stade de l'acte. »

Des 2002, nous avons travaillé avec des compositeurs que ne soit pas tout à fait représentatif au niveau géographique, et nous obtenons ce projet avec et malgré des résistances en interne, car nous ne nous focalisons pas sur des secteurs. Nous avons par ailleurs cherché à mener des partenariats avec des structures locales comme l'Institut national de la chanson et du théâtre lyrique. Bref, nous n'avons pas mésestimé notre action.

Pearl Matura 2002



Alors de protéger au mieux les milieux et les espèces, certains projets, situés sur une parcelle en bord de cours d'eau et des marais ont suscité une évaluation de incidences. Il s'agit d'identifier le bon compromis entre nature et activités humaines.

Les projets concernent entre autres : le retour à l'état naturel des parcs, le développement, les permis de construire, les premiers logements, le déjeuné de Noël et le rétroviseur.

At the end of the Term of Disposal

Le site archéologique assure le suivi des espèces avec des septuorins de corallaires réguliers. Fais disposer régulièrement des associations de corallaires à l'environnement avec l'accueil de scolaires pour des ateliers thématiques et propose enfin des ateliers à destination des familles (seules ou ensembles), rencontres avec la baignade, construction de microhabitat.

Dwellings built on Florida's "sponge" soil

* Elles sont très nombreuses : toutes d'ailleurs, toutes au nord. Mais les deux piliers fondamentaux ; produire les milieux et les expériences qui le sont malheureusement de plus en plus, sensibiliser et éduquer le plus grand nombre à l'environnement et faire de ce site un lieu de développement touristique local.

Je dirai que on travaille chaque jour pour devenir : 30 000 votes ont été gagnés par TDNCOS sur la réserve depuis 2002 et ça contribue à mieux connaître ces espèces. J'ai des enfants qui aiment les oiseaux et ils ont des collections d'oiseaux. Ils sont accablés chaque année et arrivent pas à les ramasser tous de devant, des milliers de visiteurs se permettent sur le site et évidemment ils en font passer un indicateur. »

Voilà sans pour l'exemple de Terras d'Orléans ?

« Le statut est très global, très microscopique localement, il y a peu d'activités de ce type à l'échelle nationale, et c'est une chose de ne pas avoir un vrai secteur touristique ».

Une nécessaire participation de tous

Les propriétaires, habitants du territoire, ont bien entendu des droits, mais sont aussi soumis à des devoirs d'entretien pour la préservation globale de leur environnement qui passe notamment par la sauvegarde des zones humides.

Où est la réglementation ?

Selon la date de l'environnement, la propriété riverain est tenue responsable de l'entretien régulier des cours d'eau de manière à permettre l'écoulement naturel des eaux et préserver son bon état écologique. Pour cela, il existe des actions simples de prévention :

- Ne pas pratiquer au cours métrique qui déstabilise la bionomie aquatique et peut même ébranler les fondations en aval.
- Prescrire les coupes à blanc, les dessouchages pour éviter une désaffectation des berges et son érosion prématurée.
- Privilégier l'éclairage des berges (bancs, rochers) à un éclairage adéquat et économe en favorisant les espèces adaptées.
- Laisser certains arbres (saules) naturellement, de hauts murs (apports par l'eau) de l'eau à traverser les écoulements des cours d'eau.



Quand à l'entretien de la berge, il est à réaliser de préférence entre le 15 août et le 15 mars pour éviter la période de nidification.

EN PRATIQUE

Pour toute question relative à l'entretien de vos cours d'eau ou pour tout projet sur vos parcelles situées en bord de cours d'eau, vous pouvez contacter la technicienne rivière de la CCE ou le chargé de mission Natura 2000.

Un guide du riverain a été édité. Il est à télécharger au siège de la CCE ou à télécharger sur son site : www.cc-estuaire.fr



Lutte contre les nids et la pollution

D'importantes pollutions organiques ou chimiques sont constatées sur le Bassin de la Loire et dans les marais du Broyas et de Braud-et-Saint-Louis (moins en fait la Loire et la Risle). Les causes sont multiples et toutes sont évitables :

- Décharges sauvages de déchets de toute ou de ramasse.
- Décharges sauvages de déchets de toute ou de ramasse.
- Pour les particuliers, il est donc impératif de séparer que l'assainissement non collectif (micro-galvan d'égout, fosse septique, l'assainissement).
- Une installation adéquate présente des risques à la fois pour les écosystèmes aquatiques mais également, et en l'ignorance, pour la santé, comme la possibilité de contact avec les eaux usées ou l'écoulement des installations.

EN PRATIQUE

Tous devez vous assurer du bon entretien de votre installation notamment en faisant réaliser régulièrement des vidanges aux des organismes agréés par la préfecture. Le SPANC (Service public d'assainissement non collectif) est à votre disposition pour répondre à toute question et vous accompagner dans vos démarches.

Une des professions agréées à intervenir sur le site de la CCE, n'importe quel et à l'adresse : assainissement@cc-estuaire.fr

PLUS D'INFOS

Bassin versant de la Loire

Guillaume GABRIEL - 05 57 42 61 99 - technicien@cc-estuaire.fr

Maire 2020

Guillaume GABRIEL - 05 57 42 61 99 - natura2000@cc-estuaire.fr

Terrain d'assainissement

Florian SARRAZIN - 05 57 32 88 60 - contact@cc-estuaire.fr

SPANC (assainissement non collectif)

Emilie ASSELIN - 05 57 34 60 80 - spnc@cc-estuaire.fr

